



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 122543

Texte de la question

M. Robert Lecou appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des infirmiers et notamment des infirmiers libéraux. Le corps des infirmiers constitue un maillon essentiel au bon fonctionnement de notre système de santé et à la permanence des soins, palliant souvent les défaillances de l'offre de soins. Pourtant, il reste les « oubliés » de nos politiques de santé : leurs qualifications ne bénéficient pas d'une reconnaissance à la hauteur de la durée des études et du niveau d'exigence de leurs responsabilités professionnelles : la revalorisation de leur rémunération, de leur carrière et de leur retraite a pris un retard considérable. Les efforts et le mérite des infirmiers doivent être aujourd'hui davantage reconnus et valorisés, leur rôle indispensable dans notre système de soins conforté ; il apparaît souhaitable de développer, dans le cadre d'une délégation de tâches concertée avec le corps médical le transfert de certains actes diagnostics et thérapeutiques. C'est autant une question d'équité qu'un enjeu d'efficacité et de qualité des soins. Afin d'aller au-delà des déclarations d'intention et d'enfin les traduire en actes, il lui demande dans quelle mesure et sous quel délai il compte entreprendre les réformes suivantes : reconnaître le diplôme d'infirmier au niveau de la licence ; revaloriser la tarification des actes infirmiers ; revaloriser les indemnités kilométriques ; revaloriser la retraite des infirmiers ; prendre les mesures d'application de la loi de décembre 2006 donnant aux infirmiers la possibilité de se constituer en ordre professionnel autonome.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122543

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3912